

ERQUY

Suspension levée pour les travaux du terrain de foot

[TRIBUNAL ADMINISTRATIF] Le juge des référés du tribunal administratif de Rennes a levé la suspension des travaux du terrain de football synthétique.

GF (PressPepper)

● Le juge des référés du tribunal administratif de Rennes a levé la suspension des travaux du terrain de football synthétique controversé d'Erquy, qui avait été ordonnée à deux reprises en 2024 par la juridiction à la demande de l'association Erquy Plurien Environnement et d'un couple de riverains.

Le maire Henri Labbé ne s'était initialement « pas opposé » en décembre 2023 à la déclaration préalable de travaux déposée par sa propre commune, mais le juge des référés avait suspendu une première fois sa décision en février 2024 : l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor dispensant les travaux de toute « étude d'impact » n'avait pas été joint à son dossier.

La commune avait donc pris un deuxième arrêté en septembre 2024 : il autorisait l'aménagement d'un terrain « clôturé et éclairé », l'aménagement d'une clôture « type grillage soudé tout autour du terrain » avec « des pare-balls à l'arrière des buts et à l'arrière des propriétés du sud » de couleur verte. Mais là encore le feu vert d'Henri Labbé avait été sus-



Une ordonnance en date du 22 octobre 2025 qui vient d'être rendue publique lève la suspension des travaux.

pendu : le maire d'Erquy ne s'était « pas assuré de la nécessité d'abattre certains arbres » qui étaient pourtant inclus dans un « alignement » classé comme « haie à préserver » rue du Portuais.

Un troisième arrêté

L'élu était alors revenu à la charge avec un troisième arrêté le 27 mai 2025 : une « diminution de la longueur » du terrain de football synthétique et le « retrait de 1 050 m² d'enrobés et bétons » avaient été actés. Des « précisions sur la gestion des arbres et haies existants » avaient également été apportées. Mais Erquy Plurien Environnement, à l'origine de la procédure avec le couple de riverains, avait demandé au juge des référés du tribunal administratif de Rennes de maintenir au contraire les effets de la dernière suspension : leur avocate avait insisté à l'audience sur les « atteintes portées aux arbres situés à l'est du terrain » et sur les « nuisances sonores » causées par les usagers de ce terrain de foot synthétique. Une « nouvelle

consultation » de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAE) était également « nécessaire ».

« Le dossier (...) fait mention, de façon erronée, de l'obtention d'une dérogation autorisant la destruction d'espèces protégées (...) qui n'a précisément pas été délivrée », assurait-elle au juge. « Au regard de sa proximité avec la forêt départementale du cap d'Erquy, un classement en Espace boisé significatif pouvait également être envisagé. »

« Le projet est modifié, notamment par la diminution de la longueur du terrain, de telle sorte qu'il (...) n'est pas nécessaire d'abattre des arbres inclus dans l'alignement », retient pour sa part le juge des référés dans une ordonnance en date du 22 octobre 2025 qui vient d'être rendue publique. « Eu égard à la portée de cette déclaration préalable modificative (...) les moyens retenus par le juge dans ses ordonnances des 28 février 2024 et 30 octobre 2024 n'apparaissent plus de nature à justifier la suspension. »

Char à voile : 30 sportifs ont bravé la pluie dimanche

● Ce dimanche 23 novembre, de 11 à 16 h, s'est déroulée la course de ligue de char à voile sur la plage de

reusement retardée. « Les conditions sont cool, la pluie va s'arrêter et le vent va monter, ça va le faire », con-

tateurs un joli spectacle et de belles émotions sur la plage de Caroual. Plusieurs podiums pour Erquy,

ERQUY

Amicale cyclo pour la ving



L'Amicale cyclo rhoéguineenne organise des manifestations locales.

● L'Amicale cyclo rhoéguineenne a tenu son assemblée générale vendredi 21 novembre à Jo-Velly. Forte d'une vingtaine de licenciés, elle a accueilli Yves Renaut et Pommerol, et compte Odette Legendre et Cadier.

Le club, dont le moyen de transport dépasse les 70 ans, continuera à se réunir le mardi, jeudi après-midi et le jeudi matin en octobre, ainsi que le samedi matin avec, en moyenne, 70 km. À noter que le club a goûté du jour et accepté l'assistance électrique.

Déjà un menu chargé

En 2026, l'amicale sera présente pour Landes et bruyère

SAINT-ALBAN

Conseil : de la salle

● Reportée le 17 novembre en raison d'absence de quatorze élus (seuls neuf élus étaient présents), la session de novembre du conseil municipal s'est déroulée mardi 19 novembre à 18 h, après-midi, lundi 24 novembre à 18 h, pour discuter de la proposition de conseil municipal. Une réunion au cours de laquelle la majorité des élus a été consacrée aux